

Interpellation concernant la future élection complémentaire à la Municipalité

En fait, mon interpellation devrait s'intituler : Interpellation concernant les futures élections complémentaires à la Municipalité et à la Syndicature.

Introduction

Les semaines passent et nous ne savons toujours pas quand l'élection complémentaire à la Municipalité de Nyon aura lieu, suite à la radiation de M. A.-V. Poitry du rôle des électeurs, son départ de la Municipalité et son recours au Tribunal administratif contre cette décision.

Il semble qu'aucune élection ne puisse être mise sur pied avant que ce Tribunal ait rendu son jugement sur le fond de l'affaire. L'hypothèse que M. Poitry revienne à la Municipalité n'est de fait pas exclue, si le Tribunal lui donne raison sur le fond.

La Municipalité a sollicité du Conseil d'Etat qu'il prenne position sur la possibilité, les modalités et les délais relatifs à cette élection complémentaire.

Un nombre important de Conseillers communaux et d'habitants de Nyon commencent à s'inquiéter de cette vacance, nuisible au bon fonctionnement de la Ville et à son image.

Questions

Dans ce contexte, je souhaite que la Municipalité clarifie pour le Conseil communal les questions suivantes :

- 1) La Municipalité a-t-elle une confirmation écrite de M. Poitry qu'il renoncera à revenir à la Municipalité et à la Syndicature en cas de succès de son recours ? Si non, quelles sont les actions que la Municipalité souhaite entreprendre afin d'obtenir de M. Poitry une telle confirmation ?
- 2) Quelle est la réponse du Conseil d'Etat sur la possibilité, les modalités et les délais relatifs à cette élection complémentaire ?
- 3) Quelle est la détermination de la Municipalité, ou en d'autres termes, le risque qu'elle est prête à prendre en décidant la mise sur pied de cette élection, dans les meilleurs délais ? Et quel est le calendrier qu'elle a fixé pour ce faire ?
- 4) Quelles sont les incidences de la situation actuelle sur la gestion des affaires communales : certains projets pâtissent-ils de cette vacance à la Municipalité et si oui lesquels ?
- 5) De quel soutien humain et technique, interne ou externe à l'Administration communale, la Municipalité bénéficie-t-elle pour faire face au surcroît de travail ? Et si la situation reste plusieurs mois encore « en suspens », quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle de prendre à cet égard ?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

Michel Muller
Conseiller communal
Parti Indépendant Nyonnais